

Synthèse des programmes disponibles pour la production serricole

Nom du programme	Programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres	Programme de soutien au développement des entreprises serricoles (PSER)	Initiative ministérielle pour le développement des serres et des grands tunnels (ISER)	Prime-Vert volet 1 — Intervention en agroenvironnement par une entreprise agricole	Prime-Vert volet 3	Programme Territoires : relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille	Initiative ministérielle « Productivité végétale »	Programme services-conseils
Aide financière	<p>Aide pouvant atteindre 40 % des coûts admissibles (pouvant aller jusqu'à 50 % si la serre est chauffée à l'électricité). Le montant de l'aide maximale sera équivalent à une réduction de la facture d'électricité de 40 %, pendant une durée de huit ans.</p> <p>Les coûts liés au projet qui sont jugés admissibles au regard du Programme doivent représenter un investissement d'au moins 3 000 000 \$.</p>	<p>L'aide financière peut atteindre un maximum de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 600 000 \$ par demandeur pour la durée du Programme.</p> <p>Une aide additionnelle de 10 % sous forme de bonification s'applique aux conditions suivantes : Le projet implique des produits en serres qui font l'objet d'une certification biologique ; ou le projet implique l'achat d'un système de chauffage électrique ou alimenté par une autre source d'énergie renouvelable.</p>	<p>L'aide financière peut atteindre un maximum de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par demandeur pour la durée de l'Initiative.</p> <p>L'aide financière est bonifiée pour les entreprises détenant une certification. Elle peut alors atteindre un maximum de 60 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par demandeur pour la durée de l'Initiative.</p>	<p>L'aide financière accordée couvre jusqu'à 70 % des dépenses admissibles et peut atteindre 90 % pour certaines interventions.</p>	<p>L'aide financière couvre jusqu'à 70 % des dépenses admissibles associées à un projet de réalisation d'essais jusqu'à un maximum de 15 000 \$ pour la durée du programme</p>	<p>L'aide financière accordée peut atteindre un maximum de 40 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ par entreprise pour la durée du Programme.</p> <p>Pour les demandeurs situés en territoires ciblés, l'aide financière accordée peut atteindre un maximum de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par entreprise pour la durée du Programme.</p>	<p>50 % des dépenses admissibles, Bonification à 60 % du taux d'aide pour la relève, le biologique.</p> <p>Le montant maximal d'aide financière est de 50 000 \$, par projet et par demandeur.</p>	<p>De 50 à 85 % jusqu'à concurrence de 30 000 \$ (40 000 \$ pour la relève ou entreprise en démarrage)</p>
Objectif	<p>Stimuler les investissements dans les serres.</p>	<p>Objectif général du Programme Contribuer à l'autonomie alimentaire des Québécois</p> <p>Objectifs spécifiques</p> <p>Accroître la production serricole québécoise par la stimulation des investissements ; Augmenter les superficies des serres sur le territoire québécois ; Moderniser les installations serricoles existantes.</p>	<p>Contribuer à l'augmentation de la production horticole par l'accroissement des superficies en serres et en grands tunnels et par la modernisation d'installations existantes.</p>	<p>Accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par la réalisation d'actions individuelles en entreprise.</p>	<p>Accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par le soutien à la réalisation d'essais d'implantation de pratiques agroenvironnementales éprouvées en entreprise agricole.</p>	<p>Faciliter le démarrage ou le transfert d'une entreprise agricole (volet 1) et améliorer la rentabilité ou la productivité des entreprises agricoles de petite taille (volet 2).</p>	<p>Augmenter la productivité des entreprises agricoles spécialisées en production végétale ou pratiquant l'apiculture par l'amélioration de l'efficacité de la main-d'œuvre et des travaux agricoles ainsi que par la diminution du taux de mortalité des abeilles.</p>	<p>Renforcer la capacité des entreprises agricoles et agroalimentaires à s'adapter à leur environnement d'affaires et aux attentes sociétales.</p>
Lien internet	Programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres	Programme de soutien au développement des entreprises serricoles	Initiative ministérielle pour le développement des serres et des grands tunnels (ISER)	Prime-Vert volet 1	Prime-Vert volet 3	Territoires : Relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille	Initiative ministérielle « Productivité végétale »	Programme Services-Conseils

	le développement des serres		serres et des grands tunnels		entreprises de petite taille		
--	---	--	--	--	--	--	--

Autres ministères et organismes

Nom de l'organisme	Transition énergétique Québec					Hydro-Québec	
Nom du programme	ÉcoPerformance Volet Implantation simplifiée Producteurs serricoles (petits CII)	ÉcoPerformance Volet Analyse standard	ÉcoPerformance Volet Implantation standard	Bioproduits Volet Analyse standard	Bioproduits Volet Implantation standard	Option d'électricité additionnelle pour l'éclairage des végétaux et pour le chauffage des espaces destinés à la culture des végétaux	Programme Solutions efficaces et Programmes Produits agricoles efficaces
Aide financière	L'aide financière peut atteindre un maximum de 100 000 \$ par mesure et 250 000 \$ par site annuellement. Dans tous les cas, l'aide financière est limitée à 75 % des coûts admissibles.	L'aide offerte peut atteindre 50 % des dépenses admissibles 25 000 \$ Maximum par site - Petits et moyens consommateurs 50 000 \$ Maximum par site - Grands consommateurs	Catégorie Maximum par demande (\$) Grand consommateur petit et moyen consommateur : 5 000 000 \$ Maximum par site (\$)/année Grand consommateur petit et moyen consommateur : 10 000 000 \$	L'aide offerte peut atteindre 50 % des dépenses admissibles 25 000 \$ Maximum par site - Petits et moyens consommateurs 50 000 \$ Maximum par site - Grands consommateurs	Maximum par demande et par site (\$)/année (\$) Grand consommateur petit et moyen consommateur : 5 000 000 \$	Option tarifaire interruptible à un prix préférentiel de 5,59 ¢/kWh	Programmes d'efficacité énergétique permettant d'obtenir des appuis financiers pour des équipements électriques efficaces.
Objectif	Réduire les émissions de gaz à effet de serre en remplaçant les systèmes de génération de chaleur utilisant un combustible fossile admissible par un système de chauffage électrique. La mesure a pour but de soutenir la clientèle du secteur serricole pour réduire sa consommation de mazout no 1, de mazout no 2 ou de propane	Déterminer et quantifier les mesures potentielles d'économies de combustible fossile et de réductions d'émissions de GES ainsi que les coûts pour les instaurer	Soutien financier aux organisations pour la réalisation de projets d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de GES ou de conversion à des sources d'énergie plus vertes (à l'exception des projets de conversion aux bioénergies, qui sont couverts par le programme Bioénergies).	Déterminer et de quantifier les mesures potentielles de conversion des combustibles fossiles à la bioénergie ainsi que les coûts pour les instaurer	Soutenir des projets qui permettent de réduire les émissions de GES par des mesures de conversion utilisant la bioénergie pour des applications de production d'énergie thermique (chauffage ou procédé) en vue de remplacer, totalement ou partiellement, les combustibles fossiles.	Cette option vise la clientèle serricultrice qui utilise en tout ou en partie l'électricité pour des fins de photosynthèse ou de chauffage des espaces destinés à la culture des végétaux. Elle s'adresse aux producteurs capables de moduler leur production et de gérer leur consommation afin de bénéficier des avantages de l'option d'électricité additionnelle tout en tenant compte des contraintes associés à celle-ci.	Réduire la période de retour sur investissement pour des équipements électriques efficaces, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • DEL Horticole • Entraînement à fréquences variable sur le pompage • Aérothermie • Géothermie • Déshumidification • Tout autre projet électrique efficace

Lien internet	https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires/programmes/ecoperformance	https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires/programmes/ecoperformance	https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires/programmes/ecoperformance	https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/en/affaires/programmes/bioenergies	https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/en/affaires/programmes/bioenergies	OÉA pour l'éclairage de photosynthèse et le chauffage des espaces destinés à la culture des végétaux	Programme Solutions efficaces Programmes Produits agricoles efficaces
---------------	---	---	---	---	---	--	--

Autres ministères et organismes

Nom de l'organisme	Énergir		FADQ		Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Nom du programme	Programme d'appareils à haute efficacité Diagnostic et mise en œuvre Rénovation	Programme de rabais à l'achat	Programme Investissement Croissance	Garantie de prêt	Programme d'extension du réseau triphasé
Aide financière	L'aide financière varie de 200 \$ (unité infrarouge) à 100 000 \$ (mise en œuvre). Dépendamment du programme, l'appui financier est calculé en fonction du nombre ou du type d'appareils efficaces installés, ou en fonction des économies de gaz naturel calculées pour chaque mesure d'efficacité énergétique.	L'aide financière est évaluée en fonction du potentiel de consommation de gaz naturel avec l'ajout de nouveaux appareils. L'aide peut représenter jusqu'à 15 % des coûts d'achat et d'installation d'appareils à gaz naturel.	Subvention à l'investissement conditionnelle à l'octroi d'une garantie de prêt de La Financière agricole. Le montant maximal du financement admissible par entreprise s'élève à 800 000 \$. L'aide est versée sur une période de trois ans.	Un rabais variant de 0,30 à 0,60 sur le taux d'intérêt pour toute la durée de votre prêt ; Une garantie de prêt jusqu'à 15 000 000 \$ Une protection contre la hausse des taux d'intérêt,	L'aide financière maximale accordée pourrait atteindre 75 % des dépenses admissibles pour la réalisation du projet avec un plafond de 250 000 \$ dollars par projet.
Objectif	Programmes d'appuis financiers permettant d'implanter un ensemble de mesures d'efficacité énergétique afin de réduire sa consommation de gaz naturel. Pour les programmes Diagnostic et mise en œuvre, et Rénovation, un spécialiste doit démontrer les économies à l'aide de calculs	Appuyer les entreprises qui souhaitent utiliser le gaz naturel pour de nouvelles constructions.	Remplace le Programme d'appui à la diversification et au développement régional et le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec. Permet de soutenir des investissements productifs et à caractère durable.	Appuyer financièrement les entreprises agricoles, au moyen d'un prêt, d'une marge de crédit à l'investissement, d'une ouverture de crédit et d'un prêt levier, dans le cadre d'activités reliées à l'agriculture.	Fournir un accès au réseau électrique triphasé aux entreprises agricoles et agroalimentaires situées dans les milieux non desservis; Réduire les émissions de GES des entreprises agricoles et agroalimentaires situées en zone rurale; Réduire la consommation d'énergie fossile des entreprises agricoles et agroalimentaires situées en zone rurale.
Lien internet	Programmes d'appareils efficaces : Aérotherme Chaudière Chauffe-eau Infrarouge Diagnostic et mise en oeuvre Rénovation efficace	Rabais à l'achat et à l'installation d'appareils Énergir (energir.com)	FADQ —Programme Investissement Croissance	FADQ – garantie de prêt	https://mern.gouv.qc.ca/energie/programmes/extension-reseau-triphase/